



Enfant d'une première union et second conjoint

Par cola

bonjour ma mère est veuve ,son mari et elle possédait une maison qu'elle voudrait vendre. Un enfant existe d'un premier lit de son défunt mari, quelle serait donc la part de la vente qui lui revient en sachant qu'il y a eu une donation au dernier vivant et qu'elle occupe cette maison merci

Par janus2

Bonjour,
Pour vous répondre, il faudrait connaître les options successorales choisies par votre mère dans le cadre de la donation au dernier vivant.

Par ESP

Bonjour
Dans un tel cas, madame est propriétaire d'une partie (50%?) et usufruitière de l'autre.

A vérifier sur les actes de la succession. Cet enfant du mari est autant nu-propriétaire que vous suite à la succession du père, mais n'a pas de droit sur ce qui appartient à votre mère.

Pour raisonner selon les généralités, je prends l'exemple où votre mère à 71 à 81 ans.

Sur la moitié, 30% lui reviennent et 70% (soit 35% de la valeur totale) se partagent entre les nus-propriétaires, enfants de monsieur.

Votre mère recevra donc sa part + 30% de la moitié, soit 65%.

Si votre mère a moins de 71 ans, raisonnez sur 40/60

Si elle a plus de 81 ans, sur 20/80.

Par janus2

Dans un tel cas, madame est propriétaire d'une partie (50%?) et usufruitière de l'autre.

Pas nécessairement, la donation au dernier vivant peut prévoir d'autres options, d'où ma question.

Par ESP

Pourquoi croyez-vous que je dis...?

"Dans un tel cas, madame est propriétaire d'une partie (50%?) et usufruitière de l'autre"

"Pour raisonner selon les généralités"